

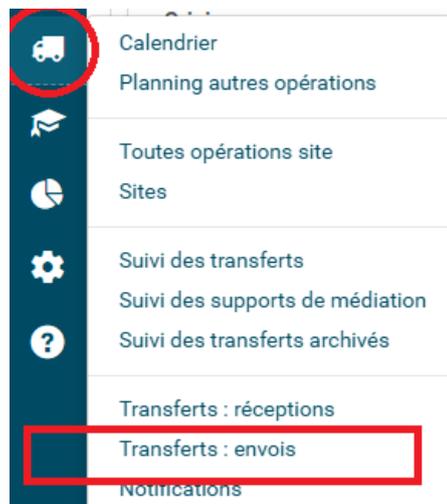
## Préparer les documents à rendre pour son accueil sur place (non obligatoire)

Mise à jour au 26/06/25 - ALD

Pas à pas pour obtenir la liste des documents à rendre à la Médiathèque départementale et gérer ses retours. Attention ! **Cette opération n'est pas obligatoire.**

1. Rendez-vous sur le site Internet de la [Médiathèque départementale](#). Connectez-vous à votre compte et accédez à votre espace professionnel (pour savoir comment faire, reportez-vous à la fiche [Comment se connecter à son compte](#)).

2. Cliquez sur l'icône représentant un **camion** (desserte documentaire) sur la barre de gauche. Un menu s'ouvre, choisissez "**Transfert : Envoi**".



### 3. Scannez les code-barres médiathèque de vos documents dans la partie "**Codes à barre de l'exemplaire**".

Origine	Document	Code à barres	Cote	Date	Message	Site de livraison	Site demandeur
Réservation professionnelle	Le défi de Jérusalem de Schmitt Eric-Emmanuel - 1960-...	11241140011	R SCH	09/03/2025			
Choix sur place	valise (La) de Naylor-Ballesteros Chris	9080120011	A NAY	05/02/2025			
Choix sur place	Frères d'exil de Kochka Dominique - 1964-...	10160300011	JR KOC	05/02/2025			
Choix sur place	Mangez gras, maigrissez (identifier les bonnes graisses, mieux se nourrir pour mincir) de Hyman Mark	9734320011	613.2 HYM	05/02/2025			
Choix sur place	Les couleurs du silence de Giraud Delphine - 1983-...	10753990011	R GIR	05/02/2025			
Réservation professionnelle	Et c'est ainsi que nous vivrons de Kennedy Douglas - 1955-...	11163830011	R KEN	04/02/2025			

Le statut du document change après cette opération sur le logiciel.

De « **Transféré navette** », il passe à « **En transit retour** ». Cela signifie qu'il est en transit depuis votre bibliothèque vers la Médiathèque départementale. Il garde ce statut tant qu'il n'est pas réceptionné sur le logiciel à la Médiathèque départementale.

**Attention : Si vous réalisez cette opération optionnelle, rassemblez bien physiquement vos documents ensemble pour leur retrait par le chauffeur de la MDA !** En effet, en cas de non-restitution, les documents avec le statut « en transit retour » bloquent les réservations d'autres bibliothèques. Et ils sont toujours localisés informatiquement dans votre bibliothèque.

**Si trop de documents ne sont pas restitués après avoir réalisé cette opération**, la Médiathèque départementale vous enverra la liste des documents concernés afin de procéder à leur retour dans les plus brefs délais.

**Dans le cas où vous vous seriez trompé de document et qu'il n'était pas à restituer à la Médiathèque départementale, veuillez signaler rapidement le nom et le code-barres du document concerné à votre référent de territoire afin qu'il remette en transfert ce document sur votre compte bibliothèque.** Ce n'est pas une opération que vous pouvez réaliser de votre côté.

### 4. Déposez les documents à rendre sur des tables pour le jour de retrait par le chauffeur de la MDA.

